

CHARTRE DE LA RURALITÉ ET DE LA CONVIVIALITÉ

INTRODUCTION

Entre paysages bucoliques et riche patrimoine, les trois villages de notre commune n'ont pas à rougir du cadre de vie qu'ils offrent à leurs habitants. Si Ouffet présente un paysage rural si agréable, c'est notamment, entre autres, grâce au fruit du travail des acteurs de l'espace rural (agriculteurs, forestiers...) qui entretiennent, soignent et exploitent ce patrimoine ainsi que celui des habitants qui ont à cœur d'embellir et d'entretenir leur propriété.

Que vous y soyez nés, ou que vous veniez de vous y installer, nous voulons croire que vous appréciez cette qualité de vie à sa juste valeur. Cette brochure se veut un petit manifeste de la convivialité à la campagne: pour rapprocher plus et mieux encore tous ceux qui y vivent, dans un environnement de qualité, respecté et convivial.

Par quelques actions et comportements simples à appliquer, nous vous proposons de vivre pleinement la ruralité de notre commune, en accord avec tout un chacun, afin que la bienveillance, la tolérance et le respect soient les maîtres mots de tous les Ouffetois.

Le saviez-vous?

Quel est l'intérêt de planter des essences locales? Elles favoriseront la biodiversité et seront plus résistantes aux maladies et au climat.

VIVRE DANS UNE COMMUNE PROPRE

Il est tellement plus agréable de circuler sur une route soignée et dans une nature propre...

Je trie mes déchets comme prescrit pour favoriser leur recyclage.

Je veille donc à ne pas abandonner mes déchets dans l'environnement ni à les brûler. Est seulement tolérée l'incinération des déchets végétaux secs pour autant que le feu soit surveillé et distant d'au moins 100 mètres de toute habitation, bois, forêts et haies.

Je crée un compost pour mes déchets verts. Quant aux tontes de pelouse, elles constituent un apport intéressant pour le potager mais sont nocives pour les animaux sauvages et les bovidés ainsi que pour les espaces naturels (elles sont d'ailleurs considérées comme des dépôts d'immondices illégaux).



PRENDRE SOIN DE MON ENVIRONNEMENT

J'aménage les abords de ma propriété de manière à être en harmonie avec l'environnement.

J'évite d'abattre des arbres et je (re)plante en privilégiant des essences indigènes.

Je rends mon jardin accueillant pour la vie sauvage et la biodiversité (fauchage tardif, création d'une mare...).

La forêt est une source de beauté, de quiétude à l'écosystème riche: lorsque je m'y promène, je respecte les balisages et je reste sur les sentiers et chemins ouverts au public.

Les routes de remembrement ont été créées pour faciliter le travail des agriculteurs. Lorsque je les emprunte, je suis respectueux des agriculteurs qui y circulent, je suis indulgent par rapport à l'état temporairement boueux de ces voiries et j'y adapte ma vitesse.

En tant qu'agriculteur, je veille à ne pas labourer les accotements pour ne pas endommager l'assise de la route, à respecter tout le domaine public et la végétation qui s'y développe. Je prends en considération la sécurité des piétons en laissant l'espace nécessaire à leur passage. J'adapte, en outre, ma vitesse, le poids et le gabarit de mon charroi aux routes et aux chemins que j'utilise.



Ouffet

BIEN M'ENTENDRE AVEC MES VOISINS

On ne prend pas la route, on l'emprunte et la partage : dès lors, j'adapte ma vitesse et adopte une conduite courtoise et non-agressive.

Je prends en compte le fait que les agriculteurs, soumis à de nombreux impératifs, notamment climatiques, sont parfois amenés à travailler la nuit.

En tant qu'agriculteur, conscient des petits désagréments que peut provoquer mon activité, je fais le maximum pour en limiter les inconvénients pour la population (placement adapté et réglementaire des tas de fumier, nettoyage des routes salies par le travail dans les champs...)

Je respecte la tranquillité de mes voisins, tout en étant tolérant et compréhensif vis-à-vis des fêtes occasionnelles - c'est ce qui rend notre commune vivante!

J'évite de tondre mon jardin le dimanche et les jours fériés, sauf entre 10h et 12h, conformément au règlement de police en vigueur.

Je favorise les circuits courts et les commerces locaux.

Je veille à entretenir mon trottoir : en cas de neige, je déblaie et aide mon voisin à le faire s'il n'en est pas capable et je veille à tailler ma haie pour qu'elle n'empiète pas sur le domaine public.

Je respecte les règles en matière de stationnement.

Lorsque je suis propriétaire d'un chien, je le tiens en laisse, ramasse ses déjections dans des lieux publics ou sur les trottoirs et je limite ses aboiements du mieux que possible pour ne pas importuner autrui.

Le saviez-vous?

Un seul mégot - dont la durée de vie peut aller jusqu'à 5 ans - jeté dans une rivière aurait le pouvoir de polluer 500 litres d'eau.

Il faut 5 ans pour qu'un chewing-gum se dégrade, 10 ans pour que le métal rouille intégralement, 100 à 1000 ans pour les plastiques et autres matières synthétiques assimilées. Le verre peut, quant à lui, résister plus de 4000 ans. (Source : Futura planète)



CONCLUSION

Une vache qui beugle, un âne qui braie, un coq qui chante, un chemin sali par le charroi agricole à l'automne, le bruit d'une moissonneuse la nuit en été, une odeur de fumier de temps à autre ou encore des insectes à proximité du bétail sont autant d'aléas propres à la vie à la campagne : pourquoi ne pas l'apprécier à sa juste valeur ?

En outre, s'il y a bien un enseignement à tirer de l'épidémie du coronavirus mais également les dernières inondations, c'est l'importance de la solidarité et la bienveillance envers ses voisins. Pour créer du lien, briser la solitude de certains, l'entraide et l'empathie n'ont pas leur pareil. Que cette modeste charte, conjuguée à cette belle entraide, puissent rappeler l'importance de ces petits gestes au quotidien qui assurent la convivialité et rendent la vie meilleure.

Le saviez-vous?

Chaque année, en Wallonie, les communes collectent 18 000 tonnes de déchets sauvages. Pour lutter contre les dépôts sauvages, le gouvernement wallon a décidé, en 2020, d'augmenter le prix des amendes. Un abandon de mégots, canettes, chewing-gum ou masque buccal : 200€. Pour les abandons de sacs poubelles : 300€.

